

Loi n° 18 - 2017 du 30 mars 2017

autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE,*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:*

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2017

Denis BASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du  
Gouvernement

Le ministre des finances, du  
budget et du portefeuille public,

Clément MOUAMBA.-

Calixte NGANONGO.-

Le ministre de l'enseignement primaire,  
secondaire et de l'alphabétisation,

Anatole SATHIER MAROSSO.-